

15 JUIL. 2020

A5c/ 314 /20

## DECISION PORTANT DÉLÉGATION

### LE DIRECTEUR GENERAL

- VU le Code de la santé publique,
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- VU l'arrêté n° 2020 - 2288 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en date du 29 juin 2020, portant désignation de Monsieur Franck D'ATTOMA comme Directeur Général par intérim des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg à compter du 15 juillet 2020,
- VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 15 juillet 2020,

## DECIDE

### Article 1er :

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/102/20 en date du 14 février 2020 donnant délégation de signature aux membres de l'équipe de Direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg par le Directeur Général.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général par intérim, délégation est donnée à Madame Armelle DREXLER, Directrice adjointe, Madame Céline DUGAST, Directrice adjointe, Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint, Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, Directeur adjoint, pour signer l'ensemble des actes afférents aux fonctions d'ordonnateur ainsi qu'aux prérogatives qui y sont rattachées.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes concernant le personnel non médical à Madame Céline DUGAST Directrice adjointe chargée du pôle des Ressources Humaines, à Madame Mahalia COUJITOU, Directrice adjointe chargée du management des carrières et à Madame Claire VELOT-LEROU, Directrice adjointe chargée de la politique ressources humaines et de l'accompagnement social.

**Article 5 :**

Délégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes concernant le personnel médical à Madame Armelle DREXLER, Directrice adjointe chargée du pôle Affaires Médicales, Recherche Clinique, Qualité et Stratégie Médicale Territoriale.

**Article 6 :**

Délégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes concernant les admissions et consultations externes à Madame Evangeline PERSONENI, Directrice adjointe en charge des admissions et des consultations externes.

**Article 7 :**

En cas d'empêchement de l'un des directeurs ayant délégation de signature comme ordonnateur des dépenses et des recettes tel que précisé ci-dessus, les Directeurs désignés ci-après sont autorisés à signer, en leur lieu et place, uniquement les pièces comptables :

- Madame Lucie CHABAGNO,
- Monsieur Jacques CHANEZ,
- Madame Julie CHARTIER,
- Monsieur Eric DEMONSANT,
- Madame Yara EL-ELEYWA LE CORFF,
- Madame Christine GEILLER,
- Monsieur Romain GERARD,
- Monsieur Julien HENNINGER,
- Madame Sarah HUSTACHE,
- Madame Andréa MIGNEREY,
- Madame Lana RICHARD,
- Madame Mathilde ROUSSEAU,
- Madame Noémie SAINT-HILARY,
- Madame Yasmine SAMMOUR,
- Monsieur Rodolphe SOULIE,
- Madame Claire VELOT-LEROU,
- Madame Esther WILTZ,
- Monsieur François XAINTRAY.

**Article 8 :**

Mesdames et Messieurs les Directeurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 9 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Franck D'ATTOMA  
Directeur Général p.i. des H.U.S.

**Copies :**

- Equipe de Direction
- Cabinet de la DG
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- ARS DT Alsace
- M. LE DOUCE, TP HUS
- BAC